

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 2 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - TOURNAFOND Olivier 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GREAU Fabrice - ILIOPOULOU-PENOT Anastasia - LEVADE Anne - PETERKA-BORGNIET Nathalie 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GODECHOT-PATRIS Sara - TBOUL Gérard
<p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LAY Jean-Pierre - LIGNEUL Nicolas - MARCON Nathalie 	<p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GENCY-TANDONNET Dominique 	<p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BENISTY Samuel - CHOFFEE-HAROUEL Sigrid - MATHIAS Eric - POUILLAUDE Hugo-Bernard - POULNAIS-COQUELIN Véronique - TENENBAUM Aline
<p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - NGUYEN Caroline 	<p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMRAM Laureen 	<p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BITAN Vincent - CAZARD Marine - FONTAINE Thomas - JEERASOO Vyasa - LESNE Sarah - MIMERAND Rachel - SBERRO Jordan - TAIEB Benjamin
<p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> -KOSKAS Annie 	<p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - BALLER Stéphane 	<p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAVIER Sylvie - MARTEL François - MODERE William - NOEL Stéphane
<p>Représentants BIATSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole 		
<p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - GERME Gisèle - GROSSER Paul - POPOVICI Aura 		

Après avoir salué les membres présents et présenté Maître Annie Koskas, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats de Créteil et ancienne étudiante de la faculté, le doyen donne lecture des procurations et passe à l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des 7 et 26 février 2019. Aucune observation n'étant présentée, il est procédé aux votes. Ils sont adoptés par l'ensemble des membres du conseil, à l'exception de trois abstentions (les absents aux deux conseils concernés).

2. Approbation du BR1.

Le Doyen expose les raisons de l'augmentation considérable des crédits.

La source principale est les 105.000 euros, crédits complémentaires consécutifs au dépassement des capacités d'accueil arrêtées par le rectorat dans le cadre de la procédure Parcoursup.

L'accroissement du nombre d'étudiants de L1 –jugé inconsidéré par le Doyen- a conduit à l'attribution de crédits supplémentaires à raison de 2.500 euros par étudiant. Ils seront délivrés en deux tranches : l'une en avril, l'autre en octobre (BR2).

Cette somme est destinée à couvrir les dépenses suscitées par ce surplus en 2018-2019 et éventuellement celles du premier semestre de l'année universitaire 2019-2020. Elle est exclusivement destinée aux étudiants de L1 -le Doyen devra faire un rapport d'utilisation- ; elle ne sera pas récurrente.

Ces crédits ont été affectés essentiellement sur le fonctionnement et le pilotage (80.000 euros), subsidiairement sur la masse salariale (25.000 euros). Les 105.000 euros restants constitueront une forme de « droits de tirage » : la faculté de droit pourra puiser dans cette « réserve » pour assurer des dépenses du second semestre concernant les fonctionnements, pilotage ou masse salariale.

Au titre des projets qui pourraient être conduits avec ces crédits, le Doyen déclare envisager une salle de lecture tenue par un tuteur, une extension du tutorat et/ou des séances de révisions, etc.

Il espère surtout pouvoir réduire le nombre d'étudiants par groupe de td. Il ne cache pas les difficultés de trouver des chargés de td remplissant toutes les conditions requises.

Le professeur Alexandre Maitrot de La Motte attire l'attention sur le flux à venir des étudiants et sur la nécessité d'anticiper sur un accroissement constant des effectifs. Madame Caroline Nguyen abonde en ce sens.

Loin de les désapprouver, le Doyen souligne que le président de l'université lui a assuré que le rectorat était revenu à une capacité d'accueil de 815 au lieu des 980 initiaux. De surcroît, l'extrême faiblesse des résultats de Licence 1 peut donner à penser que nombre d'étudiants se réorienteront à l'issue de l'année universitaire. Le BAIP-SCIUO n'a pas laissé de mener une intense action de propagande en ce sens.

Pour lui, il est clair qu'une nouvelle augmentation des effectifs devrait conduire l'université à revoir son mode de communication sur ce point. Il apparaît également certain qu'au-delà de 1.200-1.250 étudiants en Licence 1, la faculté risque l'asphyxie, faute d'enseignants, voire de locaux. Il ne semble faire aucun doute que l'une des causes du faible taux de réussite tient au trop grand nombre d'étudiants qu'il a fallu se résoudre à inscrire en td. Tout s'est passé comme si les anciens problèmes APB avaient été résolus par un *sur-booking*.

Nombre d'enseignants-chercheurs déplorent le nombre excessif d'étudiants par groupe de td. Cet état de fait pèse gravement sur la pédagogie, ne serait-ce que sur la correction des devoirs.

Par-delà cette unanimité, le professeur Alexandre Maitrot de La Motte suggère que le conseil adopte une mention par laquelle le président de l'université sera alerté sur le sous-encadrement de la faculté de droit en professeurs, maître de conférences et ater. Des intervenants suggèrent d'ajouter en prag d'anglais. Le Doyen préparera une mention pour le prochain conseil.

Le Doyen donne ensuite la parole à Madame Bonnet, responsable financière qui donne des explications complémentaires sur le BR1. Elle fait observer notamment la baisse des recettes de la taxe professionnelle liée à un dysfonctionnement administratif ponctuel et souligne que pour la première fois, des ressources propres ont pu être dégagées grâce à des droits d'auteur perçus par le truchement du centre de recherche M.I.L. Enfin elle expose que progressivement les heures de vacation impayées sont liquidées.

Après qu'il ait été répondu à quelques questions techniques, le Doyen met le BR1 aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation des maquettes

Les parcours européen Jean Monnet de la licence en droit et le D.U. *European law Studies* étant présentés à l'accréditation à l'identique, le Doyen demande s'il y a des questions, des observations ou des objections.

Un membre du conseil intervient sur le déficit du D.U. Madame Marcon répond qu'il y a deux ans, ce D.U a été créé sur la suggestion des étudiants qui atteindront la Licence 3 en 2019-2020. C'est pourquoi elle estime que l'effectif devrait s'accroître l'année prochaine et parallèlement les recettes. Elle déclare que si les étudiants ne manifestent pas un intérêt plus grand à dater de la rentrée prochaine, il faudra en tirer les conséquences.

Le Doyen fait ensuite passer au vote. Les deux projets sont adoptés à l'unanimité.

Il avertit enfin le conseil que le D.U. Carrières publiques sera présenté et examiné ultérieurement.

4. Communication de la note sur la fin de l'année universitaire.

Une discussion de la même nature que celle qui s'était engagée en conseil restreint aux professeurs et maîtres de conférences se développe.

Pour les masters 2, la date du 31 octobre apparaît radicalement inappropriée, un nombre très important de stages diplômants s'achevant le 31 octobre. La majeure partie des membres du conseil s'accorde à dénoncer le paradoxe consistant d'un côté à promouvoir les stages professionnalisants et d'un autre à méconnaître les usages du monde économique et social. Sans aucune ambiguïté, le conseil émet le vœu d'une application raisonnable - rationnelle ?- de la règle.

5. Modification d'un intitulé de la licence professionnelle. La parole est donnée au professeur Olivier Tournafond. Il s'attache à justifier le changement de dénomination de la licence professionnelle éco-patrimoniale de l'immeuble.

Afin de rendre plus claire le nom de la licence et, par là même, la rendre plus attractive, il suggère de l'appeler Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction. La modification est adoptée sans discussion à l'unanimité.

6. Le Doyen ayant abordé Parcoursup à propos du BR1, il n'y revient pas.

7. Informations sur le calendrier universitaire.

Le Doyen fait part d'un échange avec la vice-présidente de la CFVU sur le calendrier universitaire. En effet, comme d'autres enseignants, il considère que l'organisation du calendrier devrait être assouplie, ne serait-ce que pour aménager des temps de pause, de révision, de rattrapage de cours, etc., sans compter qu'il est quasi impossible d'organiser du

tutorat de soutien entre les deux sessions d'examen dans le courant du mois de juin. Il est également difficile de placer des « moments culturels » ou d'organiser utilement des forums des métiers dans un calendrier si comprimé. La vice-présidente a suggéré au Doyen de présenter un calendrier rénové pour la prochaine rentrée.

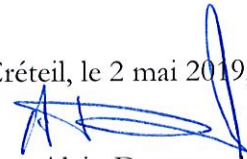
A l'issue de l'échange entre les membres du conseil, il est apparu souhaitable de déplacer au moins une partie des examens de rattrapage au tout début septembre, voire de construire un déroulement de l'année inspiré des anciens calendriers. Un consensus s'est dégagé sur l'objectif à atteindre : aérer l'année sans altérer la durée ni le contenu des enseignements.

Questions diverses :

Le conseil est informé que l'individu signalé aux services de police à la fois pour des propos tombant sur le coup de la loi pénale et pour des comportements perturbant le bon fonctionnement de plusieurs composantes de l'Upec depuis quelques jours a été interpellé le matin même.

Personne ne demandant plus la parole, le Doyen remercie les membres du conseil de leur participation, puis lève la séance à 12h50.

Créteil, le 2 mai 2019,



Alain Desrayaud
Doyen de la faculté de droit